

# Comité salaires 2023

## France 3 Aquitaine

Déclaration CGT, CFDT, FO, SNJ et SUD

### Régression sociale et urgence salariale

Jamais conditions n'auront été aussi mauvaises pour la tenue des comités salaires. En effet, cette année, les représentants du personnel n'ont que des documents partiels, incomplets et comportant des erreurs pour tenir cette instance et défendre les salariés.

Certes l'avenant 16 de la convention collective de France Télévisions permettant aux représentants des salariés d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution salariale des années précédentes, n'a pas été prorogé. Il est navrant que la direction se réfugie derrière le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) pour ne pas transmettre certaines des informations permises par l'accord collectif.

Alors que l'actualité sociale est lourde depuis janvier 2023, que le calendrier social de l'entreprise est très dense, que les réunions extraordinaires d'instances se multiplient, que les difficultés du projet Tempo captent toute l'énergie des élus pour endiguer le naufrage du réseau France 3, il est curieux que la direction profite de cette situation pour ajouter un peu plus d'opacité sur la gestion de l'entreprise.

Avec une inflation à plus de 6% en 2022, une pente similaire en 2023 et une NAO de seulement 2,16% cette année, la direction justifie son défaut de communication aux Organisations Syndicales par des arguments légaux (le RGPD) et conventionnel (retour à l'accord de 2013). Une attitude légaliste étonnante que la direction n'hésite pas à battre en brèche lorsqu'elle maintient certains salariés en disparité depuis de nombreuses années. Par ailleurs, la direction exerce un excès de zèle au regard de la jurisprudence en la matière.

Lorsque nous comparons les documents donnés cette année avec ceux des années précédentes, certaines situations posent questions d'un point de vue conventionnel et légal...

La DRH de FTV a reconnu que la direction aurait dû anticiper cette situation et a promis de faire mieux l'année prochaine. Dont acte.

Nous sommes présents ce jour mais pour un échange sur quoi ? Et avec qui ? Absence de la direction régionale, absence des chefs de service. Est-ce une consigne nationale ou une décision régionale ?

Nous avons donc toutes les raisons de quitter cette séance de non-dialogue social.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SNJ et SUD, unies pour la défense des intérêts des salariés, vous transmettent une liste commune de personnels dont la situation salariale ou fonctionnelle nécessite une évolution urgente.

Bordeaux, le 26 mai 2023